

## **Conditions générales de vente Job Marketing Vente (Tarif du 2 janvier 2012)**

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre la société Job Marketing Vente et ses Clients et sont indissociables du tarif.

### **ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**Les présentes conditions ont vocation à s'appliquer pour la publication d'offres d'emploi pour les fonctions marketing et commerciales ainsi que pour l'achat de bannières ou boutons publicitaires.**

Concernant l'achat de bannières ou boutons publicitaires le client fera son affaire personnelle, le cas échéant, du respect de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la transparence des relations économiques (dite Loi Sapin). Dans ce cas le contrat de mandat passé entre le Client et l'agence devra être communiqué à la société Job Marketing Vente préalablement à la mise en ligne sur le site Jobmarketingvente.com.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente sont communiquées ou mises à disposition de chaque Client. Elles priment toutes les clauses contraires figurant dans les conditions générales d'achat des Clients ou sur leurs commandes.

Le fait que la société Job Marketing Vente ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### **ARTICLE 2 - COMMANDES**

Les commandes sont fermes et définitives pour le Client dès leur première émission. Elles sont formalisées par le biais d'un bon de commande rempli par le Client et retourné complété à la société Job Marketing Vente.

La société Job Marketing Vente disposera d'un délai de 2 jours ouvrés à compter de la réception de la commande pour formuler tout rejet ou réserve. Elle se réserve notamment la faculté de refuser une commande anormale telle que celle concernant des offres d'emploi ne visant pas une fonction marketing ou commerciale.

Le silence, pendant ce délai de 2 jours ouvrés, signifie acceptation de la commande par la société Job Marketing Vente.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE MISE EN LIGNE**

#### **3.1 Auteur de la mise en ligne**

La mise en ligne sur le site Jobmarketingvente.com des logos, bannières et boutons publicitaires sera effectuée par la société Job Marketing Vente.

La mise en ligne sur le site Jobmarketingvente.com des offres d'emploi sera effectuée par le Client. La société Job Marketing Vente communiquera au Client, après réception du bon de commande, un nom d'utilisateur et un mot de passe qu'il devra utiliser conformément aux dispositions de l'article 3.2 lui permettant de saisir directement son ou ses offres d'emploi sur Jobmarketingvente.com et de procéder lui même aux modifications et suppressions qui s'imposent. Pour les achats d'offres d'emploi à l'unité ainsi que pour les achats de packs d'offres d'emploi, le client disposera d'un délai d'un an à compter de la réception de son bon de commande pour diffuser sa ou ses offres d'emploi sur Jobmarketingvente.com.

### **3.2 Modalités d'utilisation du nom d'utilisateur et du mot de passe**

Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont personnels au Client et lui permettent de s'identifier et d'accéder à l'Espace Recruteur.

Le nom d'utilisateur et le mot de passe ne peuvent être changés que, d'une part, sur demande du Client en cas de vol ou de perte, par courrier électronique adressé par lui et à partir de l'adresse électronique telle qu'indiquée par lui sur le bon de commande, à la société Job Marketing Vente, et d'autre part, à l'initiative de la société Job Marketing Vente.

Dans ces deux cas, la société Job Marketing Vente fera parvenir un nouveau nom d'utilisateur et/ou un nouveau mot de passe au Client par un courrier électronique envoyé à l'adresse électronique du Client.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation de son nom d'utilisateur et de son mot de passe. Il s'engage à les conserver secrets.

En cas de vol ou de perte de son nom d'utilisateur ou de son mot de passe, le Client en avertit immédiatement la société Job Marketing Vente.

Toute tentative d'utilisation simultanée du même nom d'utilisateur et mot de passe à partir de téléphones mobiles, assistants personnels et/ou de tous autres moyens de communication et / ou réception connus ou à venir pourra donner lieu à résiliation de plein droit et sans mise en demeure préalable, des relations contractuelles régies par les présentes conditions générales de vente de la part de la société Job Marketing Vente.

### **3.3 Délai et durée de mise en ligne**

La mise en ligne des bannières et boutons publicitaires sur le site Jobmarketingvente.com sera effectuée par la société Job Marketing Vente à la date inscrite sur le bon de commande à condition de recevoir la totalité des éléments techniques et informations nécessaires 48 heures avant la date de mise en ligne souhaitée.

Les offres d'emploi resteront sur le site Jobmarketingvente.com pour une durée standard de 8 semaines.

La société Job Marketing Vente supprimera du site Jobmarketingvente.com les offres d'emploi qui ne concerneraient pas des fonctions marketing ou commerciales. Cette suppression ne donnera lieu à aucune indemnité pour le Client.

De plus, la société Job Marketing Vente supprimera sans délais du site Jobmarketingvente.com les offres d'emploi qui seraient non conformes à la législation française. Ces suppressions ne pourront donner lieu à aucune indemnité.

### **3.4 Modalités de mise en ligne**

Le positionnement des offres d'emploi sur le site Jobmarketingvente.com se fera chronologiquement en fonction du moment de leur mise en ligne par le client.

L'emplacement des bannières et boutons se fera en rotation aléatoire sur les différentes pages du site.

### **ARTICLE 4 - PRIX**

Les tarifs s'entendent hors taxes et sont ceux applicables le jour de la signature du bon de commande par le Client tels qu'ils figurent dans le tarif de la société Job Marketing Vente.

Les tarifs de la société Job Marketing Vente sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment.

Le Client ne pourra en aucun cas demander de remboursement à la société Job Marketing Vente s'il est avéré que l'offre d'emploi mise en ligne a été attribuée à un candidat avant la fin du délai de publication de ladite offre d'emploi sur le site Jobmarketingvente.com.

### **ARTICLE 5 - PAIEMENT**

#### **5.1 Conditions de paiement**

La facture est envoyée au client dès réception de son bon de commande.

Le paiement devra s'effectuer au plus tard sous 30 jours date de facture par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre de la société Job Marketing Vente et être envoyé au siège de la société Job Marketing Vente.

Le paiement n'est considéré comme effectué qu'après l'encaissement effectif du prix de la totalité de la commande par la société Job Marketing Vente.

#### **5.2 - Défaut de paiement**

En cas de non paiement à l'échéance de tout ou partie des sommes dues la société Job Marketing Vente sera en droit :

- de réclamer une pénalité de retard calculée par application d'un taux d'intérêt de retard égal à trois fois le taux annuel de l'intérêt légal, commençant à courir le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture ;
- de suspendre l'exécution des commandes en cours ;

- de demander le règlement immédiat des opérations en cours ; le non paiement d'une facture à son échéance entraînant l'exigibilité immédiate des sommes dues au titre d'autres opérations ;

- de verrouiller l'accès à l'espace recruteurs.

### **5.3 - Litige sur facture**

Toute facture doit être payée à son échéance même en cas de litige sur son libellé ou son contenu qui fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation ultérieure.

### **ARTICLE 6 - GARANTIE**

Le Client garantit la société Job Marketing Vente contre toutes réclamations de tiers visant la forme et le contenu des offres d'emploi, le Client déclarant détenir les droits correspondants aux fins de leur édition sur le site Jobmarketingvente.com.

De manière générale, le Client garantit que le contenu des offres d'emploi, ne contreviendra à aucune norme et/ou réglementation (notamment relative à la publicité, à la concurrence, à la promotion des ventes, à l'utilisation de la langue française, à la législation sur le droit du travail, à la législation EVIN sur le tabac et l'alcool, à la collecte des données personnelles), et qu'il ne comporte aucune mention diffamatoire ou discriminatoire à l'égard des tiers.

Le Client s'engage à relever et garantir la société Job Marketing Vente, ainsi que ses dirigeants ou employés de toute demande ou action d'un tiers et d'indemniser la société Job Marketing Vente contre les conséquences éventuelles de tout recours initié par toute personne physique ou morale qui s'estimerait lésée à quelque titre que ce soit, par la diffusion des offres d'emploi.

La garantie porte notamment sur tous dommages et intérêts et/ou sanction pénale auxquels serait condamné la société Job Marketing Vente et s'étend aux frais de justice éventuels, y compris les frais d'avocats.

En cas de non respect par le Client des garanties précédentes, la société Job Marketing Vente se réserve le droit de suspendre sans délai la diffusion des offres d'emploi et/ou la bannière ou bouton, sans que le Client puisse réclamer une indemnité de quelque nature que ce soit à son profit. Le Client reste redevable de l'intégralité des sommes dues à la société Job Marketing Vente au titre des commandes passées.

### **ARTICLE 7 – RESPONSABILITE**

La société Job Marketing Vente s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer la meilleure qualité de service possible.

Cependant, la société Job Marketing Vente ne pourra être tenue responsable des dysfonctionnements intervenant sur le réseau Internet et/ou chez les providers hébergeant le site Jobmarketingvente.com, et plus généralement de toutes difficultés techniques indépendantes de son fait.

De même, la société Job Marketing Vente ne saurait être tenue responsable de la quantité et de la qualité des candidatures (réponse aux offres d'emploi ...), la société n'intervenant à aucun moment dans le processus de présélection des candidats.

#### **ARTICLE 8 - LITIGES**

En cas de contestation ou de litige de quelque nature que ce soit, les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Versailles seront seules compétentes, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Le droit applicable est le droit français.